



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 7 octobre 2019 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

252-19

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 36.1 Volet 3 - MSP
- 36.2 Rencontre des élus sur le loisir et le sport
- 36.3 Formulaire de l'usage de l'eau
- 36.4 Fonds de pension employés municipaux
- 36.5 Balises

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2019
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Présentation d'un organisme
- 7. Certificat de la tenue d'un registre – Emprunt
- 8. Adoption du règlement # 161-19 ayant pour objet l'adoption du programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes
- 9. Avis de motion, présentation et dépôt du Projet de règlement # 162-19 sur la Rémunération des élus
- 10. Fermeture du bureau Temps des Fêtes (du 24 décembre au 3 janvier 2020)
- 11. Formation gratuite ADMQ 2020 – L'ABC de la fonction de directeur général municipal
- 12. Plan de sécurité civile
- 13. Besoin de formation pompier 2020-2021 - Programme d'aide financière MSP
- 14. Déneigement des stationnements
- 15. PAVL – Volet projets particuliers (PPA-CE) – Fin des travaux au chemin du rang Bédard
- 16. Travaux chemin des Chalets – Suivi projet (Rehaussement des fils) PPA-ES
- 17. Candidatures Loisirs Hiver 2019-2020 animation
- 18. Loisirs Hiver 2019-2020 patinoire et animation
- 19. Wi-Fi Loisirs
- 20. Projet - Salon funéraire
- 21. Parc d'entraînement gagnant – Nom du parc
- 22. Lauréats – Prix inspiration MMQ en gestion de risques
- 23. Paniers de Noël
- 24. Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 25. Devis Camion Unité d'urgence
- 26. Afficheurs de vitesse
- 27. Offres terrain accès – Terrain industriel
- 28. Génératrice
- 29. Coalition Urgence rurale
- 30. Cultiver l'avenir: cuisinons ensemble les aliments d'ici
- 31. Projet pour FDT (Fonds de développement des territoires)
- 32. Budget 2020 RJDT


Maire


DG

33. Création d'un Comité des Loisirs
34. Appui au Cabgym
35. Demande de l'organisme de participation des parents (OPP)
36. Affaires nouvelles
Période de questions
37. Clôture de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

253-19 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2019 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

254-19 4. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Et que dorénavant la liste des comptes soit envoyée aux membres du conseil le mercredi ou au plus tard le jeudi précédant la réunion. Et aucune lecture exhaustive des comptes ne sera plus faite à la séance.

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

<i>Salaires employés et élus</i>	<i>Total</i>	<i>27 379.39 \$</i>
<i>Chèque # 13866 à #13895</i>	<i>Chèques de la liste des comptes du 04 septembre 2019</i>	
<i>Chèque # 13896 Shaw Direct</i>	<i>Câble septembre</i>	<i>73.57 \$</i>
<i>Chèque # 13897 Lionel Jourdan</i>	<i>Réso : 123-19 Paiement du 6 et 13 septembre 2019</i>	<i>448.00</i>
<i>Chèque # 13898 Déry télécom</i>	<i>Téléphone (6)</i>	<i>324.53</i>
<i>Chèque # 13899 Hydro-Québec</i>	<i>(10)</i>	<i>3 259.56</i>
<i>Chèque # 13900 Municipalité LDA</i>	<i>Petite caisse (frais de poste, agenda, filtres à café...)</i>	<i>70.75</i>
<i>Chèque # 13901 Chantal Corbin</i>	<i>Réso : 388-18, 197-19 (entretiens bâtisses + décès)</i>	<i>1 099.49</i>
<i>Chèque # 13902 Pauline Beaulieu</i>	<i>Réso : 388-18 Gestion chalets septembre 2019</i>	<i>104.88</i>
<i>Chèque # 13903 Revenu Québec</i>	<i>Remises septembre 2019 (eur)</i>	<i>2 642.07</i>
<i>Chèque # 13904 Revenu Canada</i>	<i>Remises septembre 2019 (eur)</i>	<i>375.34</i>
<i>Chèque # 13905 Lionel Jourdan</i>	<i>Réso : 123-19 Paiement du 20 et 27 septembre 2019</i>	<i>448.00</i>
<i>Chèque # 13906 SAAQ</i>	<i>Immatriculation Sterling</i>	<i>659.89</i>
<i>RA Fondation CSN</i>	<i>Cotisation des employés 25-08-2019 au 21-09-2019</i>	<i>965.86</i>
<i>Visa Desjardins</i>	<i>Papeterie</i>	<i>121.17</i>
	Total	<u>10 593.11 \$</u>

COMPTES À PAYER

1. Air Liquide	Cylindres	135.63 \$
2. Pierre Bossé	Réso 166-19 Dépenses Congrès FQM	599.06
3. Carrefour du Camion	Pièces générales	279.59
4. Castonguay Nadia	Dépl. Colloque et table des officiers + 2 dîners	206.66
5. CDC Hydraulique	Pièces	124.49
6. CMP Mayer	4 paires de gants	557.34
7. Dubé Gérald	Dîners pour 2 formations des pompiers	28.41
8. École Nationale des pompiers	Cours matières dangereuses opération et manuels (5)	957.90
9. Entreprise Boucher et Santerre	Essences	811.12
10. Fond d'information sur le territoire	Frais mutations août (2)	12.00
11. Fontaine Normand	Réso 136-19 Arrosage fleurs (3 semaines)	420.00
12. Garage Éric Rioux	Huilage	160.97
13. Groupe Ultima	Réso 227-19 Assurance enseigne électronique	183.00
14. Imprimerie Excel	Broderies chandails	231.10
15. Info-Dimanche	Publicités règlement, APEQ et Cultures B.M	853.12
16. Kopilab	Facturation copies du mois (Toshiba et Sharp)	186.97
17. Laboratoire d'expertises RDL	2 analyses granulométriques	163.26
18. Labrie Mélissa	Déplac. formation NDLD et dîner	72.00
19. Lavoie Francis	Frais déplac. caserne, pratique, réunion, sorties	96.32
20. Les Cultures B.M.	Épandage des boues municipales	862.31
21. Magasin Coop	Attache à cliquet	25.27
22. Matériaux du Lac	Peinture, manchon, nettoyeurs, feuilards....	408.60
23. Maurice Bérubé et fils inc.	Réparation porte du garage	313.08

24. Métal AP	Pièce pour garage-tamiseur	135.10
25. Ministre des finances	2ieme versement Sureté du Québec	13 801.00
26. MRC Témiscouata	Rapport d'extraction trimestriel de sable et de gravier	1827.00
27. Nettoyeur Christine	Service septembre	48.29
28. Nortrax	Raccords et filtres à air	450.48
29. Ouellet Vicky	Réunion RJDT	40.00
30. Pétrole JMB	Diesel 2 116.6 litres à 1.0460 \$ (23-09-2019)	2 545.50
30. Pièces Auto Rimouski	Absorbants, gants de nitrile, nettoyeur à freins	121.78
31. Postes Canada	2 envois collectif	70.28
32. Purolator	Messageries	18.20
33. RJDT	Frais mensuels 8/10 et 78 vidanges	20 287.10
34. Rodrigue Brandon	Dîner formation NDDL	21.44
35. Sani Manic	Nettoyer station de pompage + conduit	1748.63
36. SAAQ	Vérification de 22 permis de conduire	13.85
37. Spécialités électriques	Alternateur	397.36
38. Toromont Cat	Réparation adaptateur du ball joint du joystick	1 313.01
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>50 527.22 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

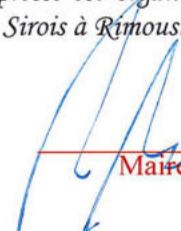


Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu le 16 septembre 2019, de la MRC par dépôt direct un montant 15 203,93 \$ 1^{er} distribution 2019 Parc éolien BSL et de 7 994,83 \$ 2^e trimestre 2019 Parc éolien Témis 1.
2. Reçu le 9 septembre 2019, un chèque de 1 372,96 \$ de la CAUREQ comme redistribution des excédents – année financière 2018-2019.
3. Reçu 6 septembre 2019, un chèque de 1 100 \$ comme remboursement des actions privilégiées classe B que la municipalité détenait dans la Société d'Exploitation des Ressources des Basques inc.
4. Reçu de la MRC Conseil des maires une résolution de félicitations aux brigades qui se sont distinguées lors de la 47^e édition du tournoi annuel de l'APEQ.
5. Courriel du MAMH du 16 septembre qui nous envoie un feuillet d'information sur l'admissibilité des élu (e)s au RQAP. 7 copies remises
6. Courriel de la RJDT nous informant qu'à compter du 1^{er} décembre un nouveau transporteur effectuera les collectes soit Exploitation JAFFA.
7. Copie de l'article « Vers un véritable repeuplement des régions » de la revue Quorum de septembre 2019 est remise aux élus.
8. Lettre de remerciement reçue du Marché public pour leur avoir permis l'accès à des kiosques et à un lieu (cour de l'Église) qui ont eu leur effet sur le succès de cette troisième édition du Marché public.
9. Lettre de remerciement pour commandite de la Caserne 45 pour l'organisation de leur journée portes ouvertes du 22 septembre.
10. Lettre de remerciement de l'Équipe du Centre des femmes du Ô Pays, pour votre soutien lors de leur journée Portes ouvertes du 15 septembre. Votre soutien a permis d'assurer la sécurité des participants (40 personnes ont participé).
11. Communiqué de la MRC nous informant qu'un règlement a été adopté régissant sur les terres publiques, les installations temporaires. Celles-ci sont permises du 1^{er} mai au 30 novembre. Les équipements de séjour qui ne répondront pas aux conditions fixées seront identifiés et documentés par la MRC.
12. Rappel élections fédérales Lundi, le 21 octobre à la salle du conseil de Lac-des-Aigles entre 9 h 30 et 21 h 30. Le bureau de vote par anticipation aura lieu à Squatec à l'Édifice municipal du 11 au 14 octobre de 9 h à 21 h. D'ici le 15 octobre il est possible de voter 7 jours /7 de 9 h à 21 h du lundi au vendredi, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de midi à 16 h soit à Trois-Pistoles ou à Témiscouata-sur-le-Lac.
13. Courriel du Ministère de la sécurité publique (MSP) nous informant qu'il migrera vers le site Québec.ca. Ce site regroupe plusieurs centaines de sites Web et services du gouvernement du Québec.
14. Reçu par courriel de la CAUREQ des informations concernant les appels 9-1-1 à partir d'un cellulaire ou téléphone filaire qui fonctionne tandis que ceux fait par protocole Internet n'offrent pas ce niveau de service. Une conférence de presse est organisée vendredi, le 11 octobre à 14 h au bureau de la CAUREQ au 400, avenue Sirois à Rimouski. 7 copies remises.



Maire



DG

6. PRÉSENTATION D'UN ORGANISME

Aucun organisme.

255-19

7. CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE - EMPRUNT

Le 16 septembre 2019 de 9 h à 19 h, tenue d'un cahier d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement # 160-19 emprunt pour Unité d'urgence. Le nombre de signatures de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin était de 55. À 19 h le nombre de personnes qui se sont enregistrées était de 0, donc le règlement #160-19 est réputé avoir été adopté. Lecture faite devant la directrice générale à 8 h le 17 septembre.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du certificat de la tenue d'un registre, tel que déposé par la directrice générale.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 161-19 – DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES.

8.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 161-19

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 161-19 décrétant l'adoption d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes.

Aucun changement n'a été apporté entre le dépôt le 4 septembre et son adoption ce soir.

256-19

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 161-19

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle ;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes ;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement ont été donné à la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

QU'il soit ordonné et statué par le présent projet de règlement du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

ARTICLE 1. Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis Québec, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 2. Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

ARTICLE 3. L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en l'octroi d'un crédit de la taxe foncière correspondant à 100% du montant de la taxe à percevoir sur une période de 35 ans.

ARTICLE 4. Que le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale, Mme Francine Beaulieu soient autorisés à signer les ententes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

9. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 162-19 – RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

M. Frédéric Dubé, conseiller présente l'avis de motion et le projet de règlement, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, décrétant l'adoption d'un règlement sur la rémunération des élus.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement numéro 162-19 a pour but la rémunération des élus.

ATTENDU QUE le Règlement sur la rémunération des élus # 102-10 adopté en 2010 se doit d'être révisé ;

ATTENDU QUE depuis 2019 l'allocation de dépense est imposée au fédéral ce qui n'était pas le cas auparavant ;

*ATTENDU QU'*un avis de motion, la présentation et le dépôt de ce projet de règlement ont été donné le 7 octobre 2019 ;

*ATTENDU QU'*un avis public expliquant le projet été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux et est affiché depuis le 8 octobre 2019 aux endroits prévus;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller

ET RÉSOLU [UNANIMEMENT OU PAR LA MAJORITÉ DE VOIX FAVORABLES EXPRIMÉES AUX DEUX TIERS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, INCLUANT CELLE DE MONSIEUR LE MAIRE] QUE le règlement numéro 162-19 est et soit adopté et que le conseil *ORDONNE ET STATUE* par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le présent projet de règlement portera le titre de « Règlement décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux ».

ARTICLE 2. TERMINOLOGIE

2.1 Rémunération de base signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

2.2 Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS

La rémunération de base de chacun des conseillers correspond au tiers de celle du maire.

ARTICLE 4. PRISE D'EFFET

Le présent règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 5. RÉMUNÉRATION DE BASE ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

a) Pour l'exercice financier 2020, la rémunération de base pour le maire est fixée à 5 550 \$, en 2019 était de 4 827.18 \$ et l'allocation à 2 775 \$ (en 2019 était de 2 413\$). TOTAL DE : 8 325 \$

b) Pour l'exercice financier 2020, la rémunération de base de chacun des conseillers est fixée à 1 850 \$ (le tiers du maire) en 2019 était de 1 527.59 \$ et l'allocation à 925 \$ (en 2019 était de 763.84 \$). TOTAL DE : 2 775 \$

ARTICLE 6. INDEXATION

Pour les années subséquentes, les montants de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses, ci-dessus mentionnés seront majorés de 3 %.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de la rémunération des élus et de l'allocation de dépenses sera versé à chacun des membres du conseil municipal quatre fois par année soit en mars, juin, septembre et décembre.

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté unanimement par le maire et les conseillers.


Maire


DG

- 257-19 10. FERMETURE DU BUREAU TEMPS DES FÊTES
Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ferme le bureau municipal du 24 décembre au 3 janvier. La prochaine réunion aura lieu Lundi, le 13 janvier.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 258-19 11. FORMATION GRATUITE ADMQ 2020 – L'ABC DE LA FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL MUNICIPAL
L'ADMQ offre une formation gratuite sur la relève ou nouveau DG à Québec le 11 et 12 février 2020. L'hébergement (2 nuitées), les 2 déjeuners ainsi que les repas du midi sont inclus. Il y aurait 2 repas pour le souper à payer et les frais de déplacement (219.76\$) si j'y vais seule, mais j'ai la possibilité de partager mes frais de déplacement avec Josée Sirois (St-Guy) si elle peut y aller aussi.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'inscription Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe à la formation de 2 jours gratuite de l'ADMQ à Québec sur la relève ou nouveau DG, les 11 et 12 février prochain.
Et accepte de lui rembourser ses frais de soupers et de déplacements sur présentation de pièces justificatives.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 259-19 12. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE
Réso 88-19 : La municipalité a engagé à contrat M. Julien Colpron-Tremblay afin d'effectuer le mandat du Plan de sécurité civile (Résolution # 20-19) pour un montant de 4 500 \$. Les conditions de paiement étant pour le Volet 1 Section 1 : 500 \$ et le Volet 1 section 2 : 1 000 \$. En date du 22 mars le Volet 1 a été déposé accompagné de la facture LDA-01 de 1 500 \$.
Volet 2 section 3-4-5-6 sont déposés avec la facture LDA-2 de 2 000 \$
Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve le Volet 2 (Section 3 à 6) du Plan de sécurité civile déposé par M. Julien Colpron-Tremblay et acquitte sa facture de 2 000 \$ tel que résolu dans l'entente (Réso 20-19).
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 260-19 13. BESOIN DE FORMATION POMPIER 2020-2021 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE MSP
Courriel reçu de la MRC, Mme Valérie Briand le 5 septembre et transféré à Francis le 6 septembre. Doit compléter leurs besoins de formation, je lui ai demandé d'ici le 7 octobre. Doit être transmis à la MRC et eux au MSP au plus tard le 31 octobre.
Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Lac-des-Aigles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Lac-des-Aigles prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme pour Matières dangereuses Opération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC soit 5 pompiers pour le programme Matières dangereuses Opération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

261-19 14. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

ATTENDU QUE la municipalité est allée sur invitation pour des soumissions pour le déneigement des stationnements, ... auprès de 3 entrepreneurs de la municipalité le 4 septembre 2019;

ATTENDU QUE les intéressés avaient jusqu'à Jeudi, le 3 octobre 2019 à 15 h pour fournir leur soumission;

ATTENDU QU'à l'expiration de ce délai la municipalité avait reçu deux (2) soumissions soit une (1) de Excavation Régis Bérubé inc. au montant de 2 172.22 \$ (En 2018-2019 : 2 068.77 \$ (taxes incluses) et une (1) d'Excavation Jean-Guy Roy inc. au montant de 1 977.57 \$ (En 2018-2019 1 931.58 \$ (taxes incluses) et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 octobre à 15 h au 73, rue Principale, publiquement.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre du plus bas soumissionnaire soit Excavation Jean-Guy Roy inc. 1 720 \$ + taxes = 1 977.57 \$ pour le déneigement des stationnements des édifices situés au 73 et au 75, rue Principale et de l'entrée du côté est de la salle pour l'hiver 2019-2020 selon l'invitation faite soit du début du mois de novembre jusqu'à la fin du mois d'avril, payable en un seul versement à la fin de la saison.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

15. FIN DES TRAVAUX AU CHEMIN DU RANG BÉDARD

Projet municipal d'acquisitions de terrains pour développement futur de la municipalité.

262-19

15.1 PAVL – VOLET PROJETS PARTICULIER (PPA-CE) – FIN DES TRAVAUX AU CHEMIN DU RANG BÉDARD

TRAVAUX TERMINÉS :

Les travaux sur le chemin du Rang Bédard sont terminés pour un coût total de 52 267.81\$ pour 2019 (14 142.83\$ pour 2018).

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes v-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses de 52 267.81 \$ (taxes incluses) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles sur le formulaire v-0321, pour le projet PPA-CE Réfection du chemin du rang Bédard, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

263-19

15.2 FIN DES TRAVAUX AU CHEMIN DU RANG BÉDARD - PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie la partie des travaux non subventionnée au chemin du rang Bédard par la réserve carrière-sablière (GL 51-20000) soit un montant de 39 267.81 \$. La réserve sera rendue alors à 26 002.68 \$.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

16. TRAVAUX CHEMIN DES CHALÉTS PPA-ES – SUIVI PROJET (REHAUSSEMENT DES FILS)

Reçu des nouvelles d'Hydro, ils remonteront leurs fils d'hydro et ceux de Telus. Nous aurons peut-être une facture mais demanderont notre approbation avant.

En date d'aujourd'hui les rehaussements ne sont pas encore faits.

17. CANDIDATURES LOISIRS HIVER 2019-2020 ANIMATION

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel de candidature par envoi collectif à toute la population le 12 septembre 2019 pour trouver un employé temporaire ou deux pour l'animation des loisirs ;

ATTENDU QUE les intéressés avaient jusqu'au 7 octobre 2019 à 16 h pour fournir leur candidature ;

ATTENDU QU'à l'expiration de ce délai la municipalité avait reçu trois (3) candidatures soit celle de Gabrielle Lévesque, celle de Jeffrey Sirois et celle d'Anthony Lévesque

Un comité de sélection rencontrera les candidats et ce sujet sera traité à une réunion ultérieure.

18. LOISIRS HIVER 2019-2020 PATINOIRE ET ANIMATION

Une rencontre aura lieu mercredi, le 9 octobre concernant l'entretien de la patinoire.

264-19

19. WI-FI LOISIRS

L'accès au Wi-Fi aux Loisirs serait fortement apprécié et nécessaire.

Déry : Internet illimité 15 mégabits à 74.95 \$/mois + installation 99.95 \$ + achat d'un routeur puissant entre 50 \$ et 100 \$ et offre de Multi Techniques : Installation antenne, support wifi poteau ajustable, ... total de 2 624.94 \$ + taxes = 3 018.03 \$.

Il est proposé par la conseillère Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'internet illimité 15 mégabits à 74.95 \$ / mois par Déry pour les mois de décembre, janvier, février et mars.

Accepte de défrayer les frais d'installation de 99.95 \$ et fasse l'achat d'un router puissant entre 50 \$ et 100 \$.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

265-19

20. PROJET – SALON FUNÉRAIRE

Lettre reçue de M. Rioux le 11 septembre 2019 par courriel.

Monsieur le maire, Monsieur Jourdan,

Suite à notre rencontre du 20 août dernier et après une période de réflexion et de discussion avec mon père, j'en viens à la suggestion suivante:

Depuis plus d'un demi-siècle, nous desservons les citoyens de l'ensemble de votre municipalité avec, je l'espère dévouement et disponibilité. C'est grâce à la confiance de votre population que nous existons et nous souhaitons fortement offrir encore pendant plusieurs années nos services au Lac-des-Aigles et dans les localités avoisinantes. Donc, j'aimerais que vous procédiez à informer vos citoyens du projet que vous nous avez présenté. J'attendrai donc les résultats d'une telle consultation avant de vous faire connaître mes intentions.

Ce serait donc à la population de choisir l'acceptation ou non de ce projet audacieux et notre transfert dans les locaux de l'édifice municipal. Soyez certain de mon implication dans la continuité de votre idée et de mon entière disponibilité.

Merci de votre confiance dans ce dossier et nous souhaitons de tout cœur continuer à bien servir notre clientèle et améliorer la qualité de vie du milieu avec ce projet prometteur pour tous!

Salutation,

Nelson Rioux, thanatologie

INVITATION A LA POPULATION

La Municipalité de Lac des Aigles souhaite inviter ses citoyens à une réunion publique **le 16 Octobre prochain à 19 heures** à l'édifice municipal.

L'objectif de cette rencontre sera de discuter de deux sujets importants, à savoir, l'avenir de la station d'essence ainsi que la relocalisation du salon funéraire au sous-sol de l'édifice municipal.

La séance se déroulera en deux parties.

La première partie permettra à la population de prendre connaissance des projets.

La seconde partie permettra de recueillir l'opinion et les suggestions du public.

Nous vous attendons en grand nombre !

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour inviter toute la population ce mercredi 16 octobre à 19 h.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

266-19 21. PARC D'ENTRAÎNEMENT GAGNANT – NOM DU PARC

Le concours du CDL pour un nom au parc d'entraînement a pris fin le 9 septembre.

Le nom du Parc d'entraînement choisi par le CDL : Parc L'Envol fourni par Marie Boucher.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour officialiser le nom choisi de Parc L'Envol pour le parc d'entraînement, féliciter Mme Marie Boucher et remercier tous les participants au concours.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

267-19 22. LAURÉATS – PRIX INSPIRATION MMQ EN GESTION DE RISQUES

Reçu par courriel un communiqué de la MMQ dévoilant les noms des 6 finalistes du prix inspiration MMQ en gestion des risques 2019 soit, la MRC Coaticook, MRC du Fjord-Saguenay, la municipalité de Lac-des-Aigles, de Petit-Saguenay, de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Gervais.

Au Congrès de la FQM les lauréats Prix inspiration MMQ en gestion des risques ont été dévoilés

Prix de 10 000 \$: MRC Coaticook (Projet lié aux risques d'inondation)

Prix de 5 000 \$: MRC Fjord-du-Saguenay (Prévention des cyberrisques)

Prix de 2 500 \$: Municipalité de Lac-des-Aigles (Réduction de risques incendie)

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme à la MMQ que le montant gagné de 2 500 \$ sera affecté à la modification de la bâtisse abritant le bureau municipal et la caisse afin de permettre la connexion d'une génératrice en cas de situations d'urgence pour être en mesure de continuer d'offrir les services aux citoyens.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

- 268-19 23. PANIERES DE NOËL
Lettre reçue du Comité des paniers de Noël (Isabelle Michaud de la Maison de la Famille) demandant un don pour acheter des denrées périssables pour les paniers. 75 \$ en 2018
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 75 \$ pour les paniers de Noël 2019 au nom de la Maison de la Famille avec la mention Paniers de Noël 2019.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 269-19 24. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE
PROJET DE DÉCLARATION SUGGÉRÉE - MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que, dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRIB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

- de proclamer la Municipalité de Lac-des-Aigles, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 270-19 25. DEVIS CAMION UNITÉ D'URGENCE

Le devis « Annexe A » a été envoyé à chaque membre du conseil, tel que demandé.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise le devis préparé par les pompiers pour l'appel d'offres d'un camion unité d'urgence et que les documents soient mis disponibles sur le SEAO dès l'acceptation de notre règlement d'emprunt # 160-19 par le MAMH.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26. AFFICHEURS DE VITESSE

Les 2 afficheurs sont arrivés lundi le 30 septembre et un a été installé par Berthier sur un de nos poteaux

27. OFFRES TERRAIN ACCÈS - TERRAIN INDUSTRIEL

Projet municipal d'acquisitions de terrains pour développement futur de la municipalité.

Les 2 offres d'achats de terrains suivantes (27.1 et 27.2) sont conditionnelles à l'acceptation de l'une et de l'autre. Les deux (2) doivent être acceptées par le conseil sinon le projet d'acquisition de terrains pour un développement futur de la municipalité sera annulé.

27.1 OFFRE TERRAIN ACCÈS – 2 TERRAINS SUPERFICIE TOTALE DE 77 500 PI²

Suite à l'envoi de l'offre d'achat le 6 septembre 2019 (Réso 240-19) à Excavation Jean-Guy Roy, président M. Ghislain Roy. Une réponse a été reçue et une rencontre a eu lieu avec le maire, la DG Adjointe, Ghislain Roy et Régis Roy, mardi, le 24 septembre à 13 h 15 au bureau municipal.

L'offre a été acceptée et signée le 24 septembre 2019, avec 3 conditions :

1^{er} : Accès route 232 de 17 m (incluant le fossé) au lieu de 20 m ;

2^e : Sable 0 ¼ 500T derrière Jacques Paré payé 1000 \$

3^e : Accès route 232 côté est protégé par fossé ou clôture.

La Municipalité de Lac-des-Aigles fera des vérifications concernant la conformité pour un accès industriel d'un chemin de 17 mètres de large incluant le fossé.

Et ce sujet sera traité à une séance ultérieure.

27.2 OFFRE TERRAIN ACCÈS – TERRAIN DE 333 111 PI²

Suite à l'envoi de l'offre d'achat le 6 septembre 2019 à Jean-Luc Boucher : Réso 241-19 L'offre signée est acceptée par Jean-Luc Boucher, reçue le 23 septembre 2019, si les conditions qu'il a écrites au verso sont respectées au complet :

1. Je demande une redevance de 45 % sur chaque terrain revendu par la municipalité;
2. Je ne paie aucun frais d'arpentage ou notariés pour le contrat;
3. Je conserve le droit de récolter et de cultiver ce champ jusqu'à ce qu'il y ait un développement d'installé sur le terrain;
4. Je demande à la municipalité de faire à ses frais un chemin pour que je puisse avoir accès en tout temps à la partie restante du champ qui n'a pas été vendue;
5. Je demande un droit de passage à vie pour que je puisse avoir accès au reste de mon lot;
6. Le nom du développement doit comporter « Du Vallon » exemple : Parc industriel Du Vallon.

Des vérifications seront faites concernant l'assurance responsabilité si l'agriculteur sur nos terres se blesse.

Ce sujet sera traité à une séance ultérieure

271-19 28. **GÉNÉRATRICE**

DRUMCO Énergie nous a fait une offre pour un centre urgence 20kw propane à 11 350 \$ + taxes = 13 049.66 \$.

Groupe électrogène, modèle 20RCA, 20kW/20kVA, 83 ampères, au facteur puissance 1,0, 120/240 volts, 1 phase, 3 fils, 60 Hz, entraîné par un moteur au gaz propane de marque Kohler.

Inverseur automatique, modèle RXT-JFNC-0200A, 200 ampères, 120/240V, 1 phase, 3 fils, 60 Hz, avec carte de gestion de charge et son C.T. avec contact auxiliaire dans un boîtier NEMA 3R.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de DRUMCO pour un centre d'urgence – génératrice 20kw propane à 11 350 \$ + taxes.

Que 2 bonbonnes de propane de 400 lbs soient commandées et installées avant la réception de la génératrice (Sonic ou ailleurs).

Que le raccordement de la génératrice soit fait par Samson Électrique.

Ces immobilisations seront payées avec les montants reçus du MSP pour notre plan de sécurité civile.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

29. **COALITION URGENCE RURALE**

La demande d'adhésion à la Coalition Urgence Rurale (CUR) au coût de 100 \$ n'est pas retenue.

272-19 30. CULTIVER L'AVENIR: CUISINONS ENSEMBLE LES ALIMENTS D'ICI

Initiative de Québec en Forme, 100° rassemble une communauté de gens engagés dans la promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes. Il s'agit d'un espace d'échange et de partage, à la fois réel et virtuel, propice au bouillonnement d'idées et à l'essor de vos projets.

« 100 degrés » offre la possibilité de leur soumettre un Projet pour obtenir une aide financière afin de permettre de renforcer les connaissances alimentaires et les compétences culinaires des familles québécoises.

Aide pouvant aller jusqu'à 7 000 \$. La date limite est le 22 novembre 2019.

Un projet a été monté d'une valeur de 2 500 \$. Nous allons offrir la possibilité aux enfants du Camp de jour 2020 de faire l'autocueillette de fruits et légumes de notre village et de les cuisiner.

Aucun montant de participation municipale n'est demandé.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soumette le projet « Cultiver l'avenir: cuisinons ensemble les aliments d'ici » à 100 degrés et mandate Nadia Castonguay, directrice générale adjointe comme responsable du projet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

31. PROJET POUR FDT (FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES)

Du FDT un montant de 7 389 \$ est disponible pour des projets au Lac-des-Aigles à présenter d'ici la mi-novembre.

Sujet remis à la réunion de novembre.

273-19 32. BUDGET 2020 RIDT

Budget équilibré pour 2020 de 3 718 138 \$.

Pour Lac-des-Aigles en 2019 : 78 vidanges d'installations septiques ont été faites et payées par le surplus fosses, en 2020 : Aucune vidange d'installation septique à faire.

Pour 2020 : probablement une baisse des quotes-parts mais en 2021 retour comme en 2019.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDT pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2020.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

274-19 33. CRÉATION D'UN COMITÉ DE LOISIRS

Une demande a été faite afin de voir à la création d'un comité des Loisirs excluant la patinoire et les jeux d'été pour dynamiser les Loisirs.

Ce comité n'assumera aucune responsabilité de gestion ou d'administration par exemple, de dons, de biens, d'engagement de personnel, d'emprunt, ... Il n'effectuera aucune modification aux bâtiments sans autorisation du conseil municipal.

Seul le conseil de chaque municipalité peut autoriser la dépense de deniers par résolution du conseil.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la formation d'un comité (social) des Loisirs qui organisera des activités aux Loisirs, excluant la patinoire et les jeux d'été.

Il devra aviser le conseil, avant l'organisation et la tenue de chacune des activités, ... (re : assurances).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Maire  DG

275-19 34. APPUI AU CABGYM

Demande d'appui du Cabgym pour leur projet d'une palestre sécuritaire demande de 12 000 \$ au FDT. Résolution type de Cabgym :

COMPTE TENU QUE le Club Cabgym est un club de niveau régional ;

COMPTE TENU QUE le Club initie et favorise la participation des jeunes gymnastes de toute la région du Témiscouata ;

COMPTE TENU QUE le Club désire mettre à niveau ses équipements pour les rendre sécuritaires;

COMPTE TENU QUE cela favorise les saines habitudes de vie et est très favorable au développement des enfants de notre territoire ;

COMPTE TENU QUE cette activité attire des gens de l'extérieur dans notre belle région ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la demande de financement du club de gymnastique Cabgym au fond de développement du territoire de la MRC de Témiscouata, afin qu'il puisse rendre leurs équipements sécuritaires et ce, pour le bien de tous les gymnastes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

276-19 35. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP) – AIDE MENSUELLE

Reçu lettre d'Isabelle Dionne de l'OPP demandant une contribution de 100 \$ / mois échelonné sur 10 mois. Leurs projets (8) pour 2019-2020 sont en Septembre : déjeuner d'accueil, Octobre : activité Halloween, Décembre : dîner des Fêtes, Janvier : déjeuner de la rentrée, Février : collation Saint-Valentin, Mars : cabane à sucre, Avril : chocolat de Pâques, Juin : sortie de fin d'année.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide à l'Organisme de participation des parents de 100 \$ / mois à compter du mois de janvier pour 10 mois en 2020.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

36. AFFAIRES NOUVELLES

277-19 36.1 VOLET 3 – MSP

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 53 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 26 500 \$ pour un projet qui totalise un investissement global de 53 000 \$ en sécurité civile ;

AUTORISE Mme Francine Beaulieu, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018.

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

278-19 36.2 RENCONTRE DES ÉLUS SUR LE LOISIR ET LE SPORT

Invitation de la ministre déléguée Mme Isabelle Charest à participer à une rencontre sur le loisir et le sport dans la région du Bas-Saint-Laurent Vendredi, le 11 octobre à 10 h à Matane. Confirmer votre présence avant le 9 octobre à dc@education.gouv.qc.ca

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive M. Serge Demers, conseiller à cette rencontre sur le loisir et le sport à Matane vendredi, le 11 octobre à 10 H et lui rembourse ses frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Maire 
DG

279-19

36.3 FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du formulaire de l'usage de l'eau 2018 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation après leur analyse.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

280-19

36.4 FONDS DE PENSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de participer au Fonds de pension des employés à raison de 10 % de la part de l'employé.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

36.5 BALISES

Mme Vicky Ouellet conseillère fait la suggestion qu'en allant poser les balises les employés pourraient aussi redresser des poteaux de signalisation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 254-19, 258-19, 259-18, 264-19, 268-19, 271-19, 276-19, 277-19 et 280-19.



Francine Beaulieu, directrice générale

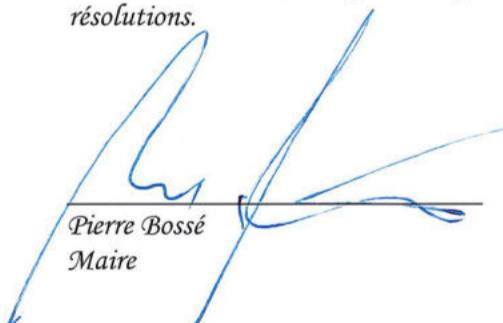
281-19

37. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 57, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale